

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 mars 2019

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance ordinaire s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 4 mars 2019 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque.

Est absent le conseiller Pierre Tougas.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.		Bob Lussier
MME	Suzanne Lessard	Lucie Dagenais
	Chantal Gadbois	Marie-France Moquin

Madame Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

RÉS 569-03-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Ce conseil adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 4 février 2019
3. Adoption du procès-verbal du 12 février 2019
4. Adoption de la liste des comptes à payer
5. Suivis et infos du maire
6. Correspondance
7. Nomination des responsables de la stratégie d'attraction de nouvelles populations
8. Embauche d'un pompier volontaire
9. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
10. Adoption du règlement 116-01-2005(19-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal
11. Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes 2017-2018
12. Embauche d'un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
13. Dépôt du rapport des permis
14. Varia
15. Questions des contribuables
16. Levée de la séance

ADOPTÉE

RÉS 570-03-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil adopte le procès-verbal du 4 février 2019 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 mars 2019

RÉS 571-03-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2019

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil adopte le procès-verbal du 12 février 2019 tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

RÉS 572-03-19 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

7178	MRC Brome-Missisquoi	1er vers quotes-parts MRC 2019	62 671.50 \$
7191	Excavation Dominic Carey inc.	Contrat déneigement chemins municipaux	41 837.10 \$
7192	Les Entreprises Philippe Bourdeau inc.	Contrat déneigement immeubles municipaux	3 495.24 \$
7193	Sylvie Côté	Gestion documentaire et archives	150.00 \$
7194	Poste Canada	Médiaposte Le Messenger	110.66 \$
7195	Groupe DNH inc.	Essence, diesel (voirie, incendie)	769.26 \$
7196	Gilles Prairie	Tables pliantes Hdv, bottes voirie	517.26 \$
7197	Bell Mobilité inc.	Serv cell directeur travaux publics	48.25 \$
7198	Telus	Serv cell directeur incendie	106.72 \$
7199	Ministre des Finances du Québec	Remboursement	1 972.85 \$
7200	Restaurant Aux 2 Clochers	Lunch comité sélection	80.20 \$
7201	Bell Canada	Tél mensuel usine eau potable	175.11 \$
7202	Pages Jaunes	Frais mensuel inscription	19.63 \$
7203	Poste Canada	Médiaposte Le Messenger	105.13 \$
7204	Ministère Revenu Québec	Retenues à la source	5 886.09 \$
7205	Receveur général du Canada	Retenues à la source	2 040.68 \$
7206	Imaginatec inc.	Loyer 46 Principale	425.40 \$
7207	Roger Courchesne	Location garage	500.00 \$
7208	Alexandre Therrien	Fournitures bureau	18.35 \$
7209	Association des chefs en sécurité incendie	Formation directeur incendie	172.46 \$
7210	Avizo Experts-conseils	Suivi et exploitation usines d'eaux usées et potable	3 354.97 \$
7211	Équipements Baraby inc.	Pièce tracteur	528.89 \$
7212	BuroPro Citation inc.	Fauteuils conseil, toner imprimantes, fournitures bureau	3 855.25 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 mars 2019

7213	Câble Axion Digital inc.	Frais mensuels internet et tél imm municipaux	658.87 \$
7214	DBR Informatique	Contrat photocopieur	131.33 \$
7215	ABCDE Internet inc., Dépanneur du village	Services postaux, journaux	290.25 \$
7216	Dépanneur Chez Ben	Tuyau	60.37 \$
7217	Endress + Hauser	Mise en serv appareil de mesure	1 756.82 \$
7218	Entreprises Électriques Bedford (1992)	Installation prises électriques centre loisirs	1 273.05 \$
7219	Les Entreprises Philippe Bourdeau inc.	Déneigement bordures trottoirs	4 035.63 \$
7220	Entreprise électrique MJL inc.	Serv tech usine eau potable	1 328.42 \$
7221	Eurofins Environex	Analyses d'eaux usées et potable	390.01 \$
7222	Excavation Dominic Carey inc.	Sable, sel, pierre concassée pour chemins	16 253.15 \$
7223	Fédération québécoise des municipalités	Formation Loi normes travail	113.60 \$
7224	Fleuriste Antique	Fleurs décès	77.03 \$
7225	FM Formules municipales	Fournitures bureau	173.61 \$
7226	Gestim inc.	Hon prof permis et inspection	3 317.72 \$
7227	Gestion Écono Plus inc.	Frais mensuel télérepérage camions	91.98 \$
7228	Impressions DF	Photocopies Le Messenger	519.35 \$
7229	J.A. Beaudoin Construction Ltée	Inondations nettoyage fossés	496.69 \$
7230	Linda Tétreault	Contrat entretien Hdv	704.16 \$
7231	Michel Simard	Ouverture porte gymnase	96.00 \$
7232	Pagenet du Canada inc.	Service radiomessagerie	111.47 \$
7233	Petite caisse	Accessoires et quincaillerie Hdv	20.15 \$
7234	Les Pétroles Dupont	Huile chauffage caserne	640.99 \$
7235	Programmation GM inc.	Hon prof informatique	358.15 \$
7236	Suroît Propane	Propane Hdv	555.10 \$
7237	Receveur général du Canada	Renouv autorisation tour communications	598.00 \$
7238	Remco Air inc.	Installation syst chauffage camion 751	7 939.02 \$
7239	Serv. Mécaniques Martin Jetté Enr.	Freins gelés camion 751	327.68 \$
7240	Société assurance automobile du Québec	Immatriculation flotte camions et tracteur	3 870.46 \$
7241	Association touristique Cantons-de-l'Est	Cotisation 02-2019 à 01-2020	424.26 \$
7242	Uniformes Nous 2	Manteau Parka voirie	201.21 \$
7243	Ville de Cowansville	Quote-part 2019 frais admin cour municipale	678.35 \$
7244	Ville de Dunham	Contrat enlèvement matières résiduelles	9 433.30 \$
7245			ANNULÉ

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 mars 2019

7246 Y. Gosselin & Fils Ltée	Quincaillerie, articles ménagers, produits nettoyage, pièces et accessoires, outils et entretien voirie, peinture Hdv	649.64 \$
------------------------------	--	-----------

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

SUIVIS ET INFORMATIONS DU MAIRE

- Usine d'épuration des eaux usées;
- Pont du chemin McIntosh.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉS 573-03-19 NOMINATION DES RESPONSABLES DE LA STRATÉGIE D'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi déploie une stratégie d'attraction de jeunes familles et de la main d'œuvre;

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi souhaite maintenir un lien de communication avec les municipalités et informer les conseils municipaux de l'avancement de la stratégie;

ATTENDU QUE la municipalité de Frelighsburg est partenaire dans la démarche d'attraction de nouvelles populations;

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi souhaite que chaque municipalité nomme un employé et un conseiller municipal comme responsable du dossier d'attraction de nouvelles populations;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer madame Marie-France Moquin, conseillère municipale, et la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Anne Pouleur, à titre de responsables du dossier d'attraction pour la municipalité de Frelighsburg.

ADOPTÉE

RÉS 574-03-19 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 6 du règlement 120-04-2007 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie;

CONFORMÉMENT à la recommandation d'embauche de monsieur Sébastien Giguère de la part du directeur incendie le 27 février 2019 au titre de recrue;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg engage monsieur Sébastien Giguère, comme recrue au sein de la brigade du service incendie de Frelighsburg.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 mars 2019

RÉS 575-03-19 MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux «en régie», c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 mars 2019

DE transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

RÉS 576-03-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2005(19-1) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU le règlement 116-01-2005(18-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE l'article 2 de la loi sur le traitement des élus municipaux donnant le droit au conseil d'une municipalité de fixer par règlement la rémunération de son maire et des autres membres;

ATTENDU QUE le présent règlement vient modifier le règlement 116-01-2005(18-1) aux fins de couvrir la rémunération du maire et des membres du conseil pour l'exercice financier de l'année 2019 en modifiant les articles 1, 2 et 5;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 février 2019 par la conseillère Suzanne Lessard;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 4 février 2019 avant la séance ordinaire du 4 mars 2019, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin
Résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le règlement 116-01-2005(19-1) est adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 La municipalité de Frelighsburg verse aux membres du conseil municipal comme rémunération pour tous les services qu'ils rendent à la municipalité à quelque titre que ce soit, la somme annuelle des montants suivants :

- a) 9 541,56 \$ dans le cas du maire
- b) 3 180,60 \$ dans le cas des conseiller(ère)s;

et pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, la municipalité verse une allocation annuelle de :

- a) 4 770,84 \$ dans le cas du maire
- b) 1 590,24 \$ dans le cas des conseiller(ère)s;

ARTICLE 2 La rémunération des membres du conseil municipal est indexée de 2% pour l'exercice financier couvrant l'année 2019;

ARTICLE 3 La municipalité de Frelighsburg verse au conseiller municipal siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de Frelighsburg une rémunération dont le montant est fixé en fonction de la présence à toute séance dudit comité;

ARTICLE 4 Le montant de la rémunération est fixé à 50 \$ par présence;

ARTICLE 5 Le présent règlement couvre l'exercice financier 2019 et rétroagit au 1^{er} janvier 2019;

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 mars 2019

RÉS 577-03-19 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES 2017-2018

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la liste des immeubles en défaut du paiement des taxes municipales pour les années 2017 et 2018;

QUE la Municipalité de Frelighsburg avise la MRC de Brome-Missisquoi que le taux annuel des intérêts est fixé à 15 %;

QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière est autorisée à signer au bénéfice de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 578-03-19 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

ATTENDU les résultats du concours au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, ou six (6) candidats ont démontré un intérêt pour le poste;

ATTENDU le processus de sélection ayant permis d'attirer un candidat qui répond à tous les critères que le conseil municipal a définis;

ATTENDU QUE ce candidat a été identifié comme le seul finaliste au poste, ce qui s'est traduit par la tenue d'une deuxième entrevue avec le comité de sélection;

ATTENDU QUE ce candidat a clairement exprimé sa motivation, son dynamisme et sa disponibilité à occuper le poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dès maintenant, sur la base d'un travail à temps complet de 35 heures par semaine, dans une perspective de relève au poste de directeur général;

ATTENDU QUE les attentes salariales du candidat sont à l'intérieur du cadre budgétaire fixé par le conseil municipal dans son budget 2019;

ATTENDU QUE la prise de référence a permis de confirmer les forces du candidat finaliste;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg engage monsieur Sergey Golikov au titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint aux conditions suivantes :

- Que le salaire de départ soit confirmé au montant de 55 000,00 \$ pour un horaire à temps plein à raison de 35 heures par semaine;
- Qu'un programme d'intégration soit conçu et mis en place dès l'entrée en fonction du nouveau détenteur de poste; ce programme doit fixer les objectifs d'acquisition des connaissances, de transfert et d'implication dans les dossiers de la direction générale pour les 12 à 18 prochains mois. Le programme d'intégration doit prévoir un suivi de gestion régulier entre le candidat et un comité du conseil municipal à créer pour le suivi de l'intégration;
- Que le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer au bénéfice de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

Frelighsburg, le 4 mars 2019

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS

VARIA

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

RÉS 579-03-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jean Lévesque
Maire

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

